

LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES EXISTE-T-IL ?

Si les statistiques officielles sont exactes – et pourquoi ne le seraient-elles pas ? –, on peut fortement douter de l'existence du prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques (1, tabl. 29). Depuis un certain nombre d'années, il n'y a plus beaucoup de prêt entre bibliothèques, mais vente de photocopies.

Cette constatation est-elle si difficile à admettre ? Sans doute, puisque l'on peut lire dans un livre récent (2, p. 257), une périphrase qui décrit cette situation : « ...On tend de plus en plus à parler de fourniture de document, plutôt que de prêt dans la mesure où l'essentiel des échanges est représenté par des reproductions cédées à titre onéreux... ». Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Et on ne peut pas ne pas penser au célèbre passage du *Bourgeois gentilhomme*, où le père de M. Jourdain, qui ne faisait pas de commerce, cédaît lui aussi, contre quelques louis d'or, des étoffes, non à des clients mais à ses amis. L'application de la TVA¹ aux universités et donc aux bibliothèques universitaires (BU) vient aussi rappeler que nous participons à un service supposé commercial. Nous ne sommes pas des organismes à but lucratif, nous

sommes cependant aussi des commerçants, supposés ajouter de la valeur à ce que nous vendons² (voir encadré page suivante).

Qu'est-ce que le prêt entre bibliothèques ?

Le prêt entre bibliothèques (PEB) était et n'est encore théoriquement qu'un service destiné à compléter les collections d'une bibliothèque ou à en combler les lacunes.

Aucun établissement ne peut aujourd'hui atteindre l'exhaustivité documentaire. Lorsqu'un document manque dans une bibliothèque, elle l'emprunte (cas des livres) ou en achète la reproduction (cas des périodiques)³ à une autre bibliothèque (ou établissement spécialisé) qui le possède. Elle choisit le fournisseur qui rend ce service le plus rapidement et

2. Ajoutons-nous de la valeur à quoi que ce soit lorsque nous vendons des photocopies ou envoyons des livres ? On peut en douter. Ce service ne suppose aucune initiative de la part des bibliothèques qui offrent passivement un système de reproduction (ou d'envoi) à l'identique d'un document identifié demandé par un tiers.

Au contraire, d'autres services, comme un service de référence, ajoutent de la valeur : le lecteur ne sait pas où se trouve l'information dont il a besoin ; c'est le service de référence qui trouve cette information dans un document. Ce service a une toute autre valeur : c'est la raison pour laquelle Elisha Morningstar fait payer Philip Marlowe (cf. encadré page suivante).

3. S'y ajoute aussi le déchargement d'articles de périodiques en ligne sur des serveurs, qui, le cas échéant, est aussi un achat.

1. On peut mettre en doute le bien fondé de l'application de la TVA aux universités et plus particulièrement aux bibliothèques. On peut aussi s'étonner de constater que certaines bibliothèques y sont assujetties et d'autres non ; y aurait-il différentes interprétations de la réglementation ? ou des bibliothèques différentes ?

FRANÇOIS LAPÈLERIE

Université d'Aix-Marseille II
Bibliothèque universitaire
de Luminy

au meilleur coût. Dans une bibliothèque scientifique, ce service n'est utilisé que par les chercheurs et les doctorants, très minoritaires en nombre.

L'organisation du PEB suppose réalisées deux conditions, localement et nationalement. Localement, cela suppose l'existence d'une politique de développement des collections,

**NATIONALEMENT,
LE PEB SUPPOSE
L'EXISTENCE
D'UN RÉSEAU
RELATIVEMENT
STRUCTURÉ,
ORGANISÉ
ET COHÉRENT,
DANS LEQUEL
CHAQUE
BIBLIOTHÈQUE
TROUVE SA PLACE**

qui fera le tri entre l'essentiel et l'accessoire et permettra d'accéder à la documentation qui ne peut être systématiquement achetée. Le PEB ne doit cependant pas être transformé en incitation à échapper à l'obligation d'acheter la documentation nécessaire, sous prétexte que l'on trouvera toujours ailleurs la documentation manquante. Il faudrait donc disposer d'une évaluation de son coût financier pour décider d'un achat temporaire ou définitif.

Nationalement, le PEB suppose l'existence d'un réseau relativement structuré, organisé et cohérent, dans lequel chaque bibliothèque trouve sa place.

Qu'en est-il en France ?

En France, les plans de développement des collections ne semblent pas

très nombreux ; c'est un euphémisme... Il n'existe pas de réseaux (sérieux...). Aux États-Unis, de très nombreux réseaux partagent au mieux leurs compétences scientifiques, organisent la circulation de l'information sous toutes ses formes et consentent à leurs membres des avantages mutuels, y compris financiers. On peut citer SULAN (State University Library Automation Network, Indiana), WRLC (Washington Research Library Consortium, Washington, DC), TRLN (Triangle Research Libraries Network, North Carolina), etc.

En France, le PEB tente, par des moyens désordonnés, sans vision d'ensemble, de masquer les nombreuses défaillances des bibliothèques, la seule solution, depuis de nombreuses années, ayant consisté à créer les CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique). Mais sont-ils la meilleure solution ?

Les chiffres

De nombreuses plaintes s'élèvent concernant l'accroissement que connaîtrait le PEB en France ces dernières années. Une récente circulaire ministérielle (95-539 du 6 décembre

1995) précise même que « depuis de nombreuses années, [le PEB] est une activité majeure et en croissance continue ». Avec des acquisitions scientifiques insuffisantes et en l'absence de programmes coopératifs d'acquisitions, on pourrait s'attendre à une inflation anormale du PEB à la fois en valeur absolue et en valeur relative.

Pour avoir une idée précise, il faudrait disposer de statistiques spécifiques : avoir un *Annuaire des bibliothèques* par section et non pas global par université. On ne peut donc faire d'enquête nationale sur plusieurs années que pluridisciplinaire. On peut aussi utiliser le rapport Laissus (1), étude portant sur un petit nombre de sections scientifiques, mais sur une seule année, 1991.

L'encadré « Le PEB : expansion ou récession ? » (voir page suivante) tente de donner une réponse au moins partielle, à partir des *ESGBU* de 1988 à 1993, dernière année disponible. Le PEB national, toutes disciplines confondues, connaît une expansion très modérée : + 29,12 % en 6 ans (soit 4,85 % par an), par rapport au nombre des prêts qui s'accroît massivement : + 74,39 % (soit 12,40 % par an). Et le ratio du nombre de PEB

Le prix de l'information : Philip Marlowe et les bibliothèques

Les rayonnages des bibliothèques sont une mine d'information... qui dort. Cette information n'a cependant de prix que pour celui qui en a besoin. Ou bien il faut faire l'effort d'aller la déterrer soi-même, en y consacrant son temps ; ou bien il faut avoir recours à un intermédiaire, qu'il faudra payer. L'information n'est jamais gratuite. C'est ce que Philip Marlowe, le héros de Raymond Chandler, avait découvert bien avant les bibliothécaires.

Dans le roman *The High Window*, le privé va voir Elisha Morningstar, numismate et négociant en pièces rares, pour lui soutirer des informations sur une pièce volée, appelée le doublon Brasher. Dans ce passage, Morningstar vient de donner à Marlowe les informations dont il a besoin. Marlowe raconte : « He looked at the corner of the ceiling with an absent stare. I looked at him with a not so absent stare. He looked

like a man who could be trusted with a secret - if it was his own secret.

He brought his eyes down to my level slowly and said : " Five \$, please ".

I said : " Huh ? "

" Five \$, please".

" What for ? "

" Don't be absurd, Mr Marlowe. Everything I have told you is available in the public library. In Fosdyke's Register, in particular. You choose to come here and take up my time in relating it to you. For this my charge is five \$ ".

" And suppose I don't pay it ", I said. He leaned back and closed his eyes. A very faint smile twitched at the corners of his lips. " You will pay it ", he said. I paid it ».

* Penguin, 1977 ; rééd. de l'édition originale de 1944.

Le PEB : expansion ou récession ?

Prêts entre bibliothèques, prêts sur place

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	Variation
PEB émis	459 784	500 503	543 010	568 213	572 387	593 685	133 901
Variation		8,86 %	8,49 %	4,64 %	0,73 %	3,72 %	29,12 %
PEB reçu	490 994	556 711	651 428	664 574	704 456	723 538	232 544
Variation		13,38 %	17,01 %	2,02 %	6 %	2,71 %	47,36 %
Communic.	4 076 512	4 073 091	4 077 942	4 456 221	4 954 994	9 844 590	768 078
Variation		- 0,08 %	0,12 %	9,28 %	11,19 %	- 2,23 %	18,84 %
Prêts	5 203 859	5 638 439	6 268 323	6 833 431	7 871 069	9 074 985	3 871 126
Variation		8,35 %	11,17 %	9,02 %	15,18 %	15,30 %	74,39 %
PEB émis / Prêts sur place	8,84 %	8,88 %	8,66 %	8,32 %	7,27 %	6,54 %	- 25,96 %
Etudiants	540 247	614 087	669 407	730 245	783 163	895 644	355 397
Variation		13,67 %	9,01 %	9,09 %	7,25 %	14,36 %	65,78 %
Enseignants	52 734	52 352	49 060	52 630	52 964	61 358	8 624
Variation		- 0,72 %	- 6,29 %	7,28 %	0,63 %	15,85 %	16,35 %
Autres	65 001	63 534	74 953	75 564	87 017	88 477	23 476
Variation		- 2,26 %	17,97 %	0,82 %	15,16 %	1,68 %	36,12 %
Total inscrits	657 982	729 973	793 420	858 439	923 144	1 045 479	387 497
Variation		10,94 %	8,69 %	8,19 %	7,54 %	13,25 %	58,89 %
PEB émis / Enseignant	8,72	9,56	11,07	10,80	10,81	9,68	0,96
PEB émis / Total inscrits	0,70	0,69	0,68	0,66	0,62	0,57	- 0,13

* Communications sur place à toutes les catégories de lecteurs.

Le PEB est-il en expansion ou en récession ? Pour essayer d'en savoir plus, quelques chiffres officiels, tirés des dernières *Enquêtes statistiques des bibliothèques universitaires* (de 1988 à 1993), sont regroupés dans ce tableau. Ils sont accompagnés de pourcentages qui permettent de mieux appréhender en valeur absolue, mais aussi en valeur relative, l'importance du PEB. Et par là même de faire quelques constatations.

On s'aperçoit que le PEB émis, seul indicateur valable de la demande effective des lecteurs, n'a pas augmenté dans des proportions exceptionnelles : 29,12 % en cinq ans, soit une augmentation annuelle très faible, de moins de 5 %.

A l'inverse, le PEB reçu et les prêts ont augmenté de façon très importante. Le PEB reçu a augmenté de 47,36 % et les prêts de 74,39 %.

Les communications n'ont que faiblement augmenté : 18,84 %. Ce chiffre n'est en effet que le reflet des communications comptabilisées. Ce très faible accroissement ne reflète donc que très partiellement la réalité des choses. Dans le même temps, le nombre des

inscrits dans les bibliothèques universitaires est passé de 659 792 à 1 045 479. L'extension massive de l'accès libre est l'explication de cette fausse stagnation des communications. Ce critère ne devrait plus être retenu dans la plupart des bibliothèques universitaires.

Le rapport des PEB aux prêts, est largement supérieur au taux de 5 % qui, selon Saracovic, est la norme. Il est le signe d'une notoire insuffisance des acquisitions locales. Il est en diminution régulière depuis 1988 (sauf l'année 1989), puisqu'il passe de 8,84 % à 6,54 %. Autrement dit, il est le signe que la part relative du PEB diminue dans la charge de travail des bibliothèques. Cette baisse peut s'expliquer de plusieurs façons : comme signe d'une meilleure efficacité des bibliothèques ; comme signe que de plus en plus de chercheurs trouvent ailleurs leur information, etc.

Les chiffres bruts et les variations des effectifs inscrits sont explicites. Ce sont les effectifs étudiants qui ont massivement augmenté (65,78 %). L'augmentation des effectifs enseignants est très faible (16,35 %) ; l'augmentation importante des « autres inscrits »,

qui atteint 36,12 %, demanderait sans doute des éclaircissements sur la qualité de ces « autres ».

Le rapport du nombre de PEB émis au nombre d'enseignants indique un ratio stagnant, variant de 8,72 à 9,68, avec quelques variations passagères, la tendance étant à la baisse. Il aurait fallu rapporter le nombre de PEB émis au nombre d'utilisateurs réels du PEB : les enseignants et les étudiants de 3^e cycle majoritairement. Mais les effectifs étudiants ne sont pas détaillés dans les *Enquêtes statistiques*. Le ratio aurait été plus fiable, mais aussi plus faible.

Les enseignants chercheurs, malgré l'insuffisance des collections locales, n'ont pas davantage recours au PEB. Signe soit qu'ils estiment son coût trop élevé, soit qu'ils recourent à d'autres services.

Le même PEB émis rapporté à l'effectif total des inscrits donne un ratio en constante diminution, de 0,70 à 0,57, ce qui confirme la remarque ci-dessus.

émis/nombre de prêts diminue de façon constante sur la période considérée. Il passe de 8,84 % en 1988 à 6,54 % en 1993 (à l'exception de l'année 1989). Chiffre cependant supérieur au chiffre reconnu « normal » dans les études de T. Saracevic, soit 5 % en moyenne (3).

Selon le rapport Laissus, ce ratio est de 9,07 %. Il est donc supérieur au chiffre national, toutes disciplines confondues (8,32 %) et s'élève presque au double de la norme, indiquant un déficit documentaire général important des collections locales (la médiane est 10,93). Cependant, ce chiffre cache des variations allant de 1,19 % à 17,26 % : le ratio individuel de chaque bibliothèque est un indicateur intéressant à la fois quant à la nature de la bibliothèque et de l'université, la nature des achats et peut-être la qualité de la gestion documentaire.

Il serait certainement utile de pouvoir étudier le ratio des PEB consentis aux chercheurs par rapport aux prêts qui leur sont faits, mais ce dernier chiffre ne figure pas dans l'*Annuaire des bibliothèques universitaires*. Il serait certainement très supérieur aux 9,07 % constatés, et pourrait être un indicateur de satisfaction des chercheurs dans chaque bibliothèque.

A défaut, on peut étudier le nombre de PEB émis par enseignant-chercheur, puisque les enseignants-chercheurs en sont les utilisateurs majoritaires. Après une augmentation en 1989 et 1990, la tendance semble être à la diminution de 1991 à 1993 : on passe de 10,80 à 9,68 PEB par chercheur et par an. Le PEB a connu une croissance très modérée sur six ans, et sa part relative diminue – tout en restant trop élevée par rapport à la norme.

Ce n'est donc pas l'augmentation du PEB émis qui pose un problème en soi, mais l'augmentation plus nette du PEB reçu et l'augmentation massive du prêt à domicile et de la lecture sur place. Sur cette période de six ans, le PEB reçu a augmenté de 47,36 % et les prêts de 74,39 %, ce qui a obligé les BU à consacrer plus de temps, donc plus de personnel à ces activités, et pose un problème évident à certaines. Lorsqu'une BU est à la limite

de ses capacités, doit-elle répondre favorablement aux demandes de PEB venues de l'extérieur ? Ou, au contraire doit-elle (ou n'est-elle pas naturellement tentée de) freiner cette demande extérieure, soit très officiellement, soit indirectement par des moyens subalternes⁴ ?

Les utilisateurs et le personnel

Dans une bibliothèque scientifique, le PEB ne dessert qu'une très petite minorité de la population universitaire.

Les utilisateurs

Cette constatation est assez souvent faite, même en France : « 98 % des usagers (du PEB) sont des chercheurs ou des thésards et ce pourcentage représente une faible partie des universitaires », dit Marie-France Such (2, p. 155).

Au terme d'une enquête sur l'affectation des personnels dans les services, faite à la BU de Nice et publiée en 1989, Brigitte Eyriès, Sophie Juan et Michel Meinardi ont estimé que seul 1,51 % des étudiants de 3^e cycle utilise le PEB (4). Le rapport Laissus (1, tabl. 29) estime que le PEB dessert à 99 % des lecteurs de 3^e cycle et des chercheurs.

Dans un article publié en 1992, Charles Robinson, directeur de la Baltimore County Public Library (Maryland) (5), après avoir indiqué la somme énorme dépensée par sa bibliothèque pour le PEB, ajoute qu'il est « un service très apprécié par... 2 % des utilisateurs de la bibliothèque ». Thomas H. Ballard, directeur du Jackson-Hinds Library System (Jackson, Miss.) donne encore des chiffres qui indiquent les priorités en lecture publique : « Le PEB s'est accru seulement d'un million durant les dix dernières années, tandis que les prêts se sont accrus de près de trois cents millions ». Et, ajoute-t-il, le ratio du PEB

par rapport aux prêts a aussi diminué régulièrement pour atteindre seulement 0,38 % (6).

Et, continue B. Eyriès, les tâches sont telles que le personnel donne 12,35 % de son temps total pour cette « activité marginale pour les étudiants » qu'est le PEB, d'où un déséquilibre caractérisé par rapport aux autres tâches : le personnel consacre quatre fois moins de temps par usager aux autres fonctions.

Quant à C. Robinson, il préférerait, avec les 100 000 \$ annuels consacrés au PEB, rouvrir le dimanche deux des douze bibliothèques que des restrictions de crédits l'ont contraint à fermer... On ne trouve en France, et c'est dommage, aucune étude sur l'évolution des effectifs affectés au PEB dans le temps.

CE N'EST PAS L'AUGMENTATION DU PEB ÉMIS QUI POSE UN PROBLÈME EN SOI, MAIS L'AUGMENTATION PLUS NETTE DU PEB REÇU

Aux États-Unis, deux publications de l'ARL (Association of Research Libraries) donnent des indications très intéressantes (7-8, p. 13). Kendon Stubbs met en relation les effectifs d'étudiants et d'enseignants, les acquisitions en livres et en périodiques et le PEB dans les bibliothèques de l'ARL de 1985/86 à 1990/91. Durant cette période, les effectifs étudiants ont augmenté globalement de 10 % (11 % pour les étudiants doctorants ou *graduates*) ; les effectifs enseignants ont augmenté de 16 %. Dans le même temps, les achats de livres ont diminué de 15 % et les

4. Certaines bibliothèques annoncent clairement qu'elles ne pourront plus fournir le PEB. D'autres répondent avec une telle lenteur qu'elles sont assurées de ne plus recevoir de demandes. Ailleurs, une augmentation du tarif est suffisante pour dissuader la demande.

abonnements ont été réduits de 2 %. Cette conjoncture a entraîné une augmentation de 47 % des emprunts et de 45 % des prêts entre bibliothèques américaines.

Le personnel

Le personnel n'a augmenté que de 6 % globalement, soit presque 2 fois moins que les étudiants et 3 fois moins que les enseignants. Les effectifs affectés au PEB n'ont que peu varié en valeur absolue (8-9) : dans chaque bibliothèque, ils sont passés, en équivalent temps plein et toutes catégories de personnel confondues, de 9,62 en 1987 à 10,47 en 1992. Si on exclut de la statistique les très grands établissements à vocation nationale - National Library of Medicine, National Library of Canada, National Library of Agriculture et le Canadian Institute for

Scientific and Technical Information (CISTI) -, l'effectif moyen se réduit respectivement à 7,32 en 1987, et 8,2 en 1992. En raisonnant en médiane, on arrive aux effectifs de 6,6 en 1987, et 7,5 en 1992. Soit, dans les deux cas, une augmentation de 0,85 ou 0,83 équivalent temps plein.

L'essentiel de l'augmentation d'effectif est le fait d'étudiants recrutés pour les tâches matérielles. Il n'y a donc pas eu de corrélation entre l'augmentation du PEB et celle du personnel. On ne peut qu'être étonné de constater qu'avec des effectifs presque stables, les bibliothèques de l'ARL ont pu absorber une augmentation de 45-47 % du PEB, ce qui implique un accroissement important de la productivité. L'introduction de systèmes informatisés de PEB, en particulier d'OCLC, en est une des explications. Il est dommage que nous n'ayons pas d'étude équivalente en France sur ce sujet.

Le coût

Le service du PEB coûte très cher, si l'on ne limite pas le calcul aux coûts apparents et directement visibles : le prix des photocopies elles-mêmes (10). Il faut en effet y intégrer les salaires et coûts induits divers.

Un calcul fiable sera très utile, et permettra de choisir entre achat ou accès. Vaut-il mieux acheter le document demandé ou avoir recours au PEB ? Cette question fondamentale ne semble pas avoir été posée en France. Peut-être vaut-il mieux acheter un livre ou même prendre un abonnement, donc en avoir un usage permanent et définitif pour tous les lecteurs d'une bibliothèque, plutôt que d'« acheter »

LE SERVICE DU PEB CÔUTE TRÈS CHER, SI L'ON NE LIMITE PAS LE CALCUL AUX COÛTS APPARENTS ET DIRECTEMENT VISIBLES

un usage temporaire ou partiel du même document par l'intermédiaire du PEB et pour un seul lecteur. Ensuite, on pourra, dans le cas où on a recours au PEB, se demander qui doit payer : la bibliothèque ou le lecteur ?

La vérité des prix

Quel est le prix de revient d'un PEB ? Un texte ministériel avait indiqué jadis que le tarif recommandé nationalement⁵ reflétait tous les coûts de production, y compris les coûts du personnel chargé d'effectuer les pho-

Le coût de la documentation dans d'autres disciplines

Dans certains cas, l'accès à la documentation peut atteindre des coûts encore plus élevés que le simple coût de photocopies ou de port de livres. Les chercheurs en sciences humaines en savent long sur le sujet.

Certains chercheurs se sont rendu compte qu'ils payaient très cher et perdaient beaucoup de temps en se contentant du système traditionnel du PEB. Pour un résultat peu satisfaisant. Comme on l'a souvent dit, la bibliothèque est le laboratoire du chercheur en lettres et sciences humaines. La consultation d'un livre ou d'un article de revue entraîne généralement la consultation de plusieurs autres livres ou articles, et ainsi de suite presque à l'infini. Si le document recherché n'existe pas sur place et s'il faut le demander à l'extérieur, des délais de plus en plus longs, surtout si la demande est particulière ou inhabituelle, s'ajoutent aux coûts financiers.

Le dommage est encore plus important. Le coût devient un coût scientifique : la recherche est entravée. Les chercheurs sont pénalisés sur le plan international, puisqu'ils ne luttent pas à armes égales avec leurs collègues étrangers qui disposent de bonnes bibliothèques.

Ils en viennent donc à une solution qui n'est pas si surprenante qu'elle paraît.

Elle est résumée très clairement par Robert Ilbert, le premier directeur de la toute nouvelle Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence. « Le retard accumulé par les bibliothèques oblige souvent les chercheurs à consacrer un temps important et une bonne part de leurs crédits pour aller faire de véritables campagnes bibliographiques à Paris, Lausanne, Rome, Madrid ou Londres, quand ce n'est pas Damas, Le Caire ou Prince-ton... Les conséquences d'une telle situation sont particulièrement graves pour des recherches menées au plan international : les chercheurs qui manquent d'informations bibliographiques, risquent de passer à côté de productions fondamentales ». Le coût de la documentation n'est donc plus simplement le coût de photocopies ou de port de livres : les campagnes bibliographiques qui ont un prix élevé ne figurent pas dans la nomenclature comptable des universités.

* « Une " Maison méditerranéenne des sciences de l'homme " à Aix-en-Provence. Entretien avec son directeur, Robert Ilbert, par Solange Oostenbroek », *Res Méditerranée Magazine*, déc. 1994, n° 1, p.30-31.

5. Ce tarif n'existe plus : certaines BU, voire des CADIST, pratiquent des tarifs plus élevés, sans doute approuvés par leurs instances administratives, qui remettent en cause le principe même de réseau.

tocopies – exception faite du prix d'achat des documents, livres ou périodiques⁶. On peut fortement en douter. Peut-on sérieusement penser que 33 F environ (il n'y a plus de tarif unique) suffisent à couvrir les frais ? Il faut ajouter aux dépenses de la bibliothèque qui envoie, les frais de celle qui reçoit, réels et rarement évoqués. C'est en faisant ces calculs que la formule d'un bibliothécaire américain prend toute sa valeur : « *Le prêt entre bibliothèques devrait proprement être caractérisé comme un sacrifice entre bibliothèques (interlibrary sacrifice), parce que nous nous sommes focalisés naturellement, lorsque nous en déterminons le coût, sur une série étroitement définie de problèmes* » (11).

Le calcul des coûts réels permettrait d'avoir une vue d'ensemble du coût par bibliothèque, pour toutes les BU qui participent au système et pour la collectivité. Ce coût global, mis en rapport avec le service rendu, permettrait de trouver d'autres solutions moins coûteuses et plus rationnelles. Chacun connaît les opérations nombreuses que suppose chaque PEB (12, p. 80-81 ; 13). Il serait impératif d'y intégrer aussi les salaires des employés participant à la chaîne du

service dans et hors de l'université. Même si certain logiciel permet d'aider à la facturation, ce travail reste lourd : tenue des états de vente, fabrication des factures, traitement par l'agence comptable, vérification de l'encaissement des sommes, coût du

**SI L'ON VEUT
INCITER
LES BIBLIOTHÈQUES
À PARTICIPER
AU RÉSEAU,
IL FAUDRAIT
NE PAS TAXER
LES BIBLIOTHÈQUES
PRÊTEUSES**

traitement des chèques et des virements, qui ne sont pas à la charge des bibliothèques ni des universités, mais que la poste, c'est-à-dire la collectivité, prend à son compte, par un transfert de charge (le traitement d'un chèque est de près de 15 F).

Réseaux et gestion des données

Le coût de la gestion des données sur le réseau est exceptionnellement élevé en France. Jusqu'en 1995, l'utilisation des services du SUNIST était facturée à la durée, ce qui revenait aussi cher au prêteur qu'à l'emprunteur. OCLC a une politique plus réaliste : sa tarification du système ILL se fait à la transaction, le prêteur est légèrement avantagé.

Les prix du réseau

En 1996, l'ABES vient de publier ses nouveaux tarifs, qui sont peu convaincants. Tout d'abord, si on a enfin une facturation à la transaction et non plus à la durée, les bibliothèques prêteuses seront aussi facturées à la demande reçue, avec

cependant un sursis en 1996, indique le tarif officiel ; la circulaire ministérielle déjà citée mentionne pourtant que « *seules seront facturées désormais les transactions correspondant aux demandes émises par les bibliothèques emprunteuses* ». Le premier numéro d'*Arabesques*, bulletin de l'ABES, ne mentionne plus cette facturation aux bibliothèques prêteuses... Si on veut inciter les bibliothèques à participer au réseau, non seulement il ne faut pas pratiquer de tels tarifs, mais encore moins taxer les bibliothèques prêteuses : il faut au contraire encourager ces dernières de façon réaliste, par l'instauration d'un crédit.

D'autre part, la tarification dégressive proposée aboutit à des résultats étranges. Pourquoi une telle différence entre le haut et le bas du barème ? Pourquoi la première demande (et les 99 suivantes) devraient-elles coûter 14 fois plus cher – 7 F – que la 4 001^e demande (et les suivantes – 0,50 F) ? Pourquoi le coût global d'un PEB – demandes émises et reçues – varie-t-il de 1 à 10 F selon la tranche de facturation ?

Le service rendu n'est pas à la hauteur du prix facturé. Parmi les services utiles, l'ABES aurait pu jouer le rôle de « chambre de compensation », comme doit le faire le système belge de PEB IMPALA. Cette fonction permet à chaque bibliothèque de ne recevoir en tout et pour tout qu'une seule facture à régler annuellement au service de compensation (ou éventuellement un crédit).

Il serait plus rationnel de ne plus facturer définitivement que les demandes émises, et d'avoir une tarification unique quel que soit leur nombre, ce qui faciliterait l'établissement d'un tarif national et simplifierait la facturation au lecteur. En effet, chaque établissement devra calculer un coût moyen annuel de gestion des demandes, différent selon les bibliothèques, et interdira l'instauration d'un tarif unique – si jamais on veut revenir à cette pratique utile.

La facturation du service rendu à la bibliothèque par l'agence comptable de l'université est un autre exemple. C'est à peu près la seule « participation » à laquelle certaines universités

6. En principe, une bibliothèque achète un livre ou s'abonne à un périodique en priorité pour satisfaire localement ses lecteurs et non pour vendre des photocopies à l'extérieur. Cette dernière reste pour les esprits sensés un service supplémentaire occasionnel. Il semble donc justifié de ne pas intégrer le coût de l'abonnement pour tenter de le recouvrer. Cependant, on a pu exposer une théorie assez convaincante qui calcule le coût en capital (11) qu'une bibliothèque perd lorsqu'elle prête un livre ou copie un périodique et que la bibliothèque bénéficiaire devrait payer. Après tout, il est vrai que le capital doit être au moins amorti sinon rémunéré. Et, dans certains cas (disciplines à documentation très coûteuse et à demi-vie très courte), il doit être amorti sur un temps très court.

Au contraire, un service exclusivement commercial devrait logiquement pratiquer des tarifs différents de photocopie, par exemple selon le coût annuel de l'abonnement et non pas pratiquer un tarif unique. Il n'est pas justifié de payer le même prix dix pages de photocopies de revues dont l'abonnement annuel coûte entre 250 et 25 000 F. Cette problématique se retrouvera, au détriment des utilisateurs, avec l'édition électronique, qui ne présente pas que des avantages de ce point de vue. La facturation de l'édition électronique n'est pas encore très précise, mais les bibliothèques ou les utilisateurs directs ne feront pas d'économie.

ont pensé pour les bibliothèques : leur faire payer un service qui jusque-là était pris en charge par le budget général de l'université ! Tout en tenant un discours hypocrite sur l'état des bibliothèques dont elles sont désormais supposées responsables, les universités se sont empressées de les traiter comme n'importe quel autre service et non pas comme un service « commun », au service de tous⁷.

Le personnel

Un personnel très nombreux de toutes catégories est affecté au PEB. Dans le cas des bibliothèques plus prêteuses qu'emprunteuses, cette charge peut être très mal vécue : le personnel étant détourné du service de la BU d'affectation, il travaille pour les lecteurs des autres universités, mais serait mieux utilisé s'il travaillait au service de la section et ce redéploiement résoudrait bien des problèmes.

Un service de PEB semble une application parfaite de la seconde loi de Parkinson, selon laquelle les fonctionnaires se créent mutuellement du travail. Ce qui non seulement justifie leur existence, mais encore leur permet de demander la création d'emplois nouveaux pour exécuter les tâches nouvelles qu'ils s'infligent. Il est extraordinaire de voir le nombre de fonctionnaires nécessaires pour qu'un chercheur puisse lire quelques pages de photocopies.

L'affranchissement

Depuis plusieurs années, en théorie seulement, les bibliothèques doivent payer les frais d'affranchissement des envois de photocopies ; cette obligation est désormais en vigueur depuis 1996 pour les envois de livres. En courrier rapide, l'envoi d'un article photocopie de 10 pages (plus son enveloppe) revient à 6,70 F et à

4,20 F en pli non urgent (au tarif de février 1996). Et l'envoi d'un livre de poids moyen revient à 30 F (soit le double pour un aller-retour).

Le droit de copie

Il faudrait y ajouter la redevance de *copyright*, qui sera élevée. L'Institute for Scientific Information (ISI), qui fournit des tirés à part (et des photocopies) par son système *The Genuine Article*, a payé une moyenne de 2,65 \$ de redevance au Copyright Clearance Center – qui gère aux États-Unis les redevances de droit d'auteur – par article vendu en 1993 (3,90 \$ en 1996) (14). CARL-Uncover demande 4 \$ par article télécopié, soit entre les deux tiers et les quatre cinquièmes du prix demandé en France pour un même service...

Enfin, la notion de *fair use* ne sera pas admise en France comme elle l'est dans certains pays pour les organismes d'enseignement ou sans but lucratif. Le CNRS, le premier à se mettre en règle vis-à-vis du *copyright* en 1996, ne versera que 6 F de redevance par document fourni. Somme jugée trop élevée par le bibliothécaire ou le chercheur, il va sans dire...

Les tarifs

Les tarifs pratiqués en France ne sont en rien justifiés. Certaines estimations ou évaluations récentes et moins récentes viennent des États-Unis.

Dès la fin des années 70, de nombreuses études se sont attaquées à cette évaluation. Information Systems Consultants, Inc. a passé en revue plus de trente études de coût (15). Parmi ces études, certaines sont arbitrairement très connues et citées. En particulier, les trois rapports faits par King Research, Inc. en 1977, 1981 et 1985, ainsi que l'étude de Herstand de 1981.

Charles B. Lowry, ancien directeur de la bibliothèque de l'université du Texas, à Arlington (UTA), se plaignait en 1990 du système de *voucher* (coupon) mis en place par les bibliothèques du Texas pour le PEB : « *Un coupon de PEB de l'État du Texas*

revient à la bibliothèque de l'UTA, à l'université et à l'État à plus de 40 \$ en frais de paperasserie, simplement pour régler un malheureux dollar à la bibliothèque prêteuse » (11). Une constatation de bon sens dont le rapport de King Research, Inc. relève l'absurdité d'une façon générale : « *Le coût de préparation d'une facture et de rédaction d'un chèque est souvent plus élevé que la compensation financière recherchée* » (15, p. 10).

Dans un article de 1992, Charles Robinson, directeur de la Baltimore County Public Library (Maryland), remet en cause certaines pratiques courantes dans les bibliothèques publiques américaines (5). Parmi celles-ci, le PEB : « *Nous dépensons une montagne d'argent, soit de notre municipalité, soit de notre État, soit de l'État fédéral au titre du LSCA (Library Service and Construction Act)⁸, pour le PEB... Ma bibliothèque dépense environ 100 000 \$ par an pour l'équivalent de trois emplois à plein temps et pour envoyer un camion tous les jours au centre du réseau déposer et rechercher le PEB. Dans le comté de Baltimore, cela coûte 8,33 \$ pour chaque livre qui entre ou qui sort. Cela ne tient pas compte d'à peu près 30 \$ par document que l'État dépense pour le réseau* ». On arrive, tous frais compris, à 38,33 \$ en moyenne en 1990, pour un PEB complet (aller et retour d'un document prêté ou transmission d'une copie).

En 1991, Maryline Roche est chargée par le Research Library Group (RLG) de calculer le coût exact de la fourniture d'un document, coût global bien entendu (16). Ce coût total était en 1991 de 29,55 \$. Sur cette somme, 10,93 \$ sont à la charge de la bibliothèque prêteuse, soit 37 % ; la bibliothèque acheteuse supportant 18,62 \$, soit 63 %. Chiffre capital, la part du

8. La lecture publique aux États-Unis est financée par les collectivités locales. Elle reçoit aussi des subventions de chaque État local. Enfin l'État fédéral a des programmes généraux annuels d'aide aux bibliothèques. L'un d'eux est le LSCA, dont le renouvellement est chaque année l'objet de marchandage et de *lobbying* inconnus en France, ce qui montre l'intérêt que portent beaucoup de parlementaires aux bibliothèques.

7. L'université d'Aix-Marseille II est à l'avant-garde, puisqu'elle prélève 3 % sur toutes les ressources propres de la bibliothèque universitaire... y compris sur les droits de bibliothèque payés par les étudiants.

personnel s'élève à 77 % du total : les charges « invisibles », celles dont nous tenons si peu compte en France, sont donc écrasantes. Prenant en compte l'inflation moyenne annuelle, Herbert S. White, estime qu'un PEB revient à 36 \$ en 1995 (17) (voir tableau 1).

Pour une évaluation en valeur 1995, il semble donc que l'on puisse retenir le chiffre de 36 \$, soit environ 180 F par PEB (pour un dollar à 5 F). Les 38,33 \$ cités par C. Robinson pour la lecture publique sont très voisins de ce chiffre (+ 6,47 %). Si on utilise le taux de 7 F pour un dollar, qui, en pouvoir d'achat, reflète mieux la réalité selon les économistes, chaque PEB revient à 252 F.

S'enrichir en prêtant ?

Des coûts aussi élevés permettent d'en finir avec un certain discours. On a pu dire que le PEB « rapporte » à la bibliothèque « vendeuse », raisonnement qui ne tient pas compte du personnel affecté au service ; un chiffre d'affaire élevé ne signifie pas un bénéfice réel. La technique actuelle de photocopie ne permet ni gain de productivité ni économie d'échelle : plus une BU vend de photocopies, plus il lui faut de matériel et de personnel. Les coûts varient de façon exactement proportionnelle avec le volume de traitement à effectuer.

Le coût du service de vente de photocopies dépasse sans le moindre doute le « bénéfice » que pensent en retirer certaines BU.

Les conséquences

Ce coût devrait permettre de définir une politique de PEB en toute connaissance de cause : choisir entre acheter ou non et entre l'achat temporaire ou définitif. En ce qui concerne les livres, il est évident que l'on aurait intérêt à acheter définitivement tout ouvrage de 180 F (ou 252 F) plutôt qu'à le demander en PEB⁹.

Pour les périodiques, il faudrait tenir des statistiques précises des achats de photocopies, et déterminer à quel

moment il est plus rentable de prendre un abonnement plutôt que d'acheter des photocopies. En tenant compte du coût réel du PEB, on atteint rapidement le prix moyen d'un abonnement. En 1995, le prix moyen d'un abonnement scientifique

ON POURRAIT IMAGINER UNE AUTRE CONCEPTION QUI VERRAIT DES ÉTABLISSEMENTS S'ENTENDRE POUR NE PAS FACTURER LE PEB

recensé dans le Science Citation Index était d'environ 570 \$ (18), soit 2 840 F pour un dollar à 5 F, ou 3 990 F pour un dollar à 7 F. Dans la première estimation, onze articles photocopiés seulement payent un abonnement ; dans la seconde, seize. Ce qui est très peu.

Qui doit payer ?

La seconde problématique est celle du financement de cette charge. Qui doit payer ? La bibliothèque ou le lecteur ? Les bibliothèques doivent-elles se facturer entre elles les frais de PEB qu'elles encourent ?

En France, poser la question, c'est évidemment donner la réponse. Il ne

viendrait à l'esprit de quiconque l'idée de donner une réponse autre que positive. On voit parfois les sections d'une même BU se facturer leur PEB entre elles au prix fort... Les maigres budgets et la dureté des temps en sont peut-être la cause.

Mais on pourrait très bien imaginer une autre conception qui verrait des établissements s'entendre pour ne pas se facturer le PEB. Cela ne signifierait pas une gratuité totale, puisque chacun payerait pour l'autre, ce qui supposerait un échange global équilibré. Cette solution n'est pas si utopique puisqu'elle a cours aux États-Unis dans les nombreux consortiums ou groupes de bibliothèques.

Une enquête de l'ARL donne des chiffres intéressants (8). Les bibliothèques de l'ARL qui participent à un consortium quelconque ne se facturent pas le PEB entre elles, mais 88 % d'entre elles le facturent aux bibliothèques avec lesquelles elles n'ont pas d'accord de réciprocité. En 1992, le prix moyen était de 10 \$ pour un prêt de livre, et de 7,82 \$ pour l'envoi d'une photocopie.

Plusieurs arguments sont invoqués dans ce cas. Certaines bibliothèques veulent recouvrer une partie au moins du coût du service (77 %), seules 9 % espérant récupérer tous leurs frais. D'autres (37 %) espèrent ainsi dissuader des demandes excessivement nombreuses ! En quelque

9. Les frais d'acquisition et de traitement d'un ouvrage devraient être imputés à cette somme. Mais il vaut mieux, pour la même somme ou pour une somme légèrement supérieure, posséder définitivement un ouvrage que d'en avoir un accès temporaire pour un seul lecteur.

Tableau 1
Coût du PEB aux États-Unis

Auteur	Années	Coût emprunt	Coût prêt	Total
King	1977	10,02 \$	7,27 \$	17,29 \$
King	1981	11,60 \$	8,40 \$	20,00 \$
Herstand	1981	10,69 \$	6,23 \$	16,92 \$
King	1985	4,25 \$	6,93 \$	11,18 \$
Roche	1991	18,62 \$	10,93 \$	29,55 \$
Robinson	1992	-	-	38,33 \$
White	1995	-	-	36,00 \$

sorte, il s'agit d'un ticket modérateur, visant uniquement à freiner la consommation. Et la plupart des bibliothèques (66 %) sont conscientes qu'elles ne récupèrent pas leurs frais.

Le lecteur

Deux types de raisonnement sont possibles. On peut penser que le seul service qu'une BU doive offrir « gratuitement » consiste à mettre à la disposition de ses lecteurs son stock de documents ; tout service supplémentaire doit donc être payant. On peut penser au contraire que la BU devrait mettre à la disposition de ses lecteurs toute la documentation dont ces lecteurs ont besoin et qu'elle devrait ainsi en tirer les conséquences sur le plan financier.

Dans le premier cas, c'est aux lecteurs de prendre en charge les défaillances de la bibliothèque, c'est-à-dire de payer la documentation qu'elle n'est pas capable de leur fournir « gratuitement » sur place. Dans le second cas, c'est à la BU de prendre en charge ses propres défaillances, c'est-à-dire de prendre sur son budget les coûts du PEB.

La bibliothèque

Les arguments en faveur de la seconde solution devraient emporter l'adhésion. En effet, même les lecteurs relativement bien servis par une BU scientifique ne peuvent se passer du PEB.

A plus forte raison, des chercheurs qui ne représentent pas les très grands axes de recherche devront encore plus compter sur le PEB. Ils devront payer sur leurs crédits de recherche une partie plus ou moins importante de la documentation dont ils ont besoin. Et, de plus, ils devront attendre : les délais, même raccourcis, existent toujours. Pourquoi les utilisateurs du PEB devraient-ils être pénalisés deux fois, une première fois par l'obligation d'acheter la documentation qui leur est nécessaire et que la bibliothèque n'a pas eu la prévoyance d'acheter et une seconde fois par les délais ?

Tous les chercheurs ont droit au même traitement au moins dans la

même université. Si l'on peut admettre que certains délais sont inévitables pour la fourniture des documents¹⁰, il est plus difficile d'admettre que certains soient dans l'obligation de payer leur documentation dans des proportions plus ou moins grandes¹¹. Si l'on ne raisonne plus localement, mais si on compare les universités entre elles, ces remarques peuvent être étendues aux CADIST, qui introduisent une disparité évidente (voir encadré page suivante).

**EN FRANCE,
NOUS AVONS CHOISI
DE FAIRE PAYER
LE LECTEUR.
MAIS AVONS-NOUS
RÉELLEMENT
CHOISI ?**

Ce raisonnement a convaincu dès l'origine bon nombre de bibliothèques américaines, en particulier de recherche. Une enquête de 1992 indique que 45 % des bibliothèques de l'ARL prennent à leur charge l'intégralité du coût des emprunts et des achats faits à l'extérieur. 23 % des mêmes

10. La qualité d'un service de PEB reposant essentiellement sur la rapidité de fourniture des documents, passé un certain délai, le chercheur n'est plus intéressé par le document demandé : ou il s'en est passé purement et simplement, ou il a, par des moyens latéraux, eu connaissance du contenu de ce document.

11. Dans un second cas, au lieu d'avoir recours au PEB, des chercheurs s'abonnent eux-mêmes à des périodiques très spécialisés. Le résultat est le même : ces achats sont financés sur les crédits de recherche. Le chercheur a recours au PEB lorsque l'information est dispersée dans un grand nombre de publications : il est plus avantageux pour lui d'acheter les copies d'articles à l'unité. A l'autre extrémité, l'information est très concentrée dans un petit nombre de publications en série. Si elles sont considérées comme trop spécialisées pour être acquises par la BU, le chercheur a intérêt à s'y abonner, ce qui lui reviendra moins cher que d'acheter à l'unité la reproduction des articles qui y sont contenus. Dans les deux cas, le chercheur doit payer sa documentation.

bibliothèques subventionnent largement ce service : la moyenne de la subvention atteint 12,89 \$, ce qui couvre souvent la plus grande partie du coût estimé (8). Ainsi, dans 68 % de ces bibliothèques, le PEB est « gratuit » (ou quasi gratuit) pour le lecteur.

En France, nous avons choisi de faire payer le lecteur. Mais avons-nous réellement choisi ? Choisir suppose une décision consciente, volontaire et rationnelle, fondée sur des faits et des arguments. Or nous sommes beaucoup plus en face d'une pratique que d'une réelle décision. Pourquoi changer une pratique qui permet de transférer sur le lecteur le coût de la documentation ?

Cette attitude est aussi plus profondément révélatrice d'un refus d'assumer la responsabilité fondamentale d'une bibliothèque. Elle pourrait être mise en parallèle avec la facturation d'autres services, souvent nés des technologies nouvelles, et signifie peut-être un refus ou une difficulté à assimiler ces technologies, que Hugh C. Atkinson a qualifié de « *divorce from technology* » (19).

Et, de façon surprenante, les universitaires se sont particulièrement bien adaptés à ces pratiques, que ce soit en France ou de l'autre côté de l'Atlantique. Notre raisonnement implicite se résume ainsi : « *Payez, attendez et... soyez contents* ». Avant l'ère du photocopieur, chaque chercheur copiait à la main les (parties des) documents dont il avait besoin. Avec le photocopieur, même en accès libre, le service a été et reste payant, sous prétexte que « l'alternative » existe : continuer à copier à la main.

Des choix incohérents

Dès l'apparition des bibliographies informatisées en ligne, les bibliothécaires ont fait payer les recherches, même s'il n'y avait pas d'alternative due à la présence de bibliographie papier dans la bibliothèque. Au lieu d'offrir un service, celle-ci offre la possibilité d'utiliser ce service... moyennant finance. Les contradictions ne manquent pas.

Dans le même temps, il ne viendrait à l'esprit d'aucun bibliothécaire de fac-

turer la consultation des livres et des périodiques, qui pourtant ont aussi été payés, comme les interrogations en ligne ; ou de faire payer chaque utilisation de l'OPAC (qui coûte très cher)...

L'utilisation des CD-ROM bibliographiques est également gratuite dans les bibliothèques qui, éventuellement les montent en réseau (qui coûte très

cher lui aussi) : quelle raison peut justifier cette différence de traitement avec les interrogations en ligne ? Ainsi, tel chercheur bénéficiera-t-il de la gratuité si la bibliothèque a acheté tel CD-ROM bibliographique, et tel autre chercheur devra payer une interrogation en ligne : peut-on le justifier ? Non, pas plus qu'on ne peut justifier de faire payer le PEB.

Les fournisseurs actuels des BU françaises

Quels sont les fournisseurs actuels des BU scientifiques ? (cf. le rapport Laissus [1, tabl. 31], et le tableau 2 page suivante). Elles sont très traditionalistes : elles s'autofournissent à 47 %, ces 47 % représentant un grand nombre d'établissements. Les

De l'inégale répartition de la documentation en France

Lorsqu'ils ont été créés, les CADIST avaient pour mission, comme leur nom l'indique, d'acheter de l'information scientifique et technique avec des crédits spécifiques affectés à cet usage, ce qu'ils font toujours. Leur seconde mission était la diffusion de l'information ainsi acquise. En effet, la documentation achetée par les CADIST n'était pas destinée à un usage solitaire et égoïste des établissements qui en avaient fait l'acquisition. La diffusion de l'information aux autres établissements entre dans leur mission. La règle du dernier recours, qui était impérative à l'origine, n'a plus cours.

Cependant on peut se demander : pourquoi des CADIST ? A partir du moment où un périodique ne se trouve pas dans sa bibliothèque et qu'il faut le demander à l'extérieur, peu importe au lecteur ou au bibliothécaire l'endroit où il se trouve. Le CADIST n'est pas une nécessité existentielle. Il coûte cher à la collectivité et n'est pas, on l'a vu, le réflexe des services de PEB scientifique¹. Dès lors, n'est-ce pas subventionner une bibliothèque particulière ? Pourquoi celle-là et pas une autre ?

Pour les ouvrages, l'absence d'un catalogue collectif suffisamment ancien limite l'intérêt des CADIST.

On peut aussi s'étonner que les CADIST qui, déjà, reçoivent une subvention supplémentaire par rapport aux autres bibliothèques, revendent la documentation qu'ils ont achetée et qui est, ainsi, payée deux fois. Une première fois directement par la subvention spécifique versée au CADIST par l'État, et une seconde fois par les chercheurs qui l'achètent avec l'argent que leur verse le même État². Les chercheurs, qui, localement, profitent d'un CADIST, sont très avantagés par rapport à leurs collègues et ne s'en plaindront certainement pas : ils ont sur place leur documenta-

tion et peuvent éventuellement la photocopier à un tarif moins onéreux que le tarif du PEB. Quant aux bibliothécaires dont l'établissement héberge un CADIST, ils reconnaissent ouvertement ce privilège : le CADIST est avant tout au service de leurs usagers. Ainsi a-t-on pu lire ces lignes cyniques d'une collègue, qui forme à l'information scientifique et technique des doctorants en physique : « ...Une fois la recherche terminée, un article original correspondant à la recherche est regardé avec les étudiants, ceci afin qu'ils ne se contentent pas de l'ersatz de publications sur listing. La tâche est facilitée ... par la richesse de la bibliothèque en publications en série de physique et technique provenant en grande partie du fonds CADIST. Cet avantage n'est pas négligeable dans la perception qu'ont les étudiants de la qualité de la bibliothèque »³.

Les principes d'acquisition de la documentation des CADIST viennent confirmer ce sentiment : « Les CADIST achètent... une documentation... en fonction de plans d'acquisition décidés après concertation entre les bibliothèques aux collections limitrophes, en fonction des programmes de DEA et des suggestions des lecteurs ». L'intérêt local est très loin d'être exclu.

Certains établissements (et donc certaines régions) sont ouvertement favorisés, d'autres au contraire clairement défavorisés. Les régions favorisées ne le sont pas sur des critères objectifs, tels que la population des chercheurs dans ces disciplines ou leur production scientifique. Les régions défavorisées ne sont pas celles qui sont le moins dotées en chercheurs ou qui sont les moins productives. Un seul exemple : la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont les effectifs en chercheurs scientifiques se comparent avantageusement à ceux des régions qui ont obtenu des CADIST n'a en tout et pour tout qu'un CADIST en... histoire coloniale, qui lui rapporte... 200 000 F par an. On pourra comparer avec les sommes attribuées à certains CADIST. En 1995, Grenoble I a obtenu 1 800 000 F ; Lyon I,

2 720 000 F, soit plus que les dépenses documentaires totales de nombreuses universités ou plus que la subvention ministérielle totale, contrat compris, d'aussi nombreuses universités. Cette inégalité se double d'une autre inégalité Paris-province. La même année, sur 1 882 000 F affectés aux CADIST, 6 730 000 F ont été attribués à la province, soit 35,76 % et 12 090 000 à Paris et la région parisienne, soit 64,24 %. Cette répartition reflète-t-elle la répartition de la recherche en France ? L'existence même de bibliothèques CADIST ne peut que perpétuer les inégalités et même les accentuer.

Cette inégalité va s'aggraver avec la création des pôles associés de la BNF. En sciences exactes, on constate par exemple que les pôles associés en chimie ou en physique sont déjà CADIST dans ces disciplines. Et pour achever le tout, la BNF crée un secteur scientifique⁴ où « les chercheurs disposeront en accès direct de 80 000 livres et de 16 000 périodiques, dont 85 % en anglais, le grand public de 53 000 livres et 380 périodiques, dont plus de 60 % en langue anglaise »⁵. Les chercheurs en sciences exactes de Paris et de la région parisienne seront définitivement favorisés, puisqu'ils auront ainsi sous la main, sans qu'aucune université ne débourse un centime, la seule bibliothèque scientifique de recherche digne de ce nom en France.

L'argent va à l'argent, on le voit. Et en vertu de ce principe qui (et que) favorise l'immobilisme, on est en train de créer volontairement quelques rares oasis dans un désert documentaire généralisé, ce qui contredit la théorie officielle de la décentralisation.

1. Il semble qu'il n'y a pas d'exploitation systématique spécifique des enquêtes annuelles auprès des CADIST, ce qui rend difficile l'appréciation de leur rôle exact.

2. A la différence du budget de chaque bibliothèque, qui, comme on l'a vu, a pour but d'acheter une documentation qui desservira, sinon exclusivement du moins en priorité, ses propres lecteurs.

3. Béatrice ESTEUILLE, « La maîtrise de l'information scientifique. Formation des doctorants aux CD-ROM bibliographiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 1, p. 28-31.

4. Laurence SANTANTONIOS, « Le nouvel encyclopédisme de la Nationale », *Livres Hebdo*, 1995, n° 157, p. 65-67.

5. A titre de comparaison, selon le rapport Laissus (tableau 12), sur les onze bibliothèques scientifiques étudiées, cinq avaient moins de 380 abonnements à des périodiques (de 210 à 339) en 1991. La bibliothèque scientifique la mieux lotie, Nancy, en avait 734, suivie par le CNAM avec 695, Lyon I avec 665, Orsay avec 531, etc.

Tableau 2
*Fournisseurs actuels
des BU scientifiques*

Organismes	Pourcentage
BU hors CADIST	47 %
CADIST	22 %
INIST	15 %
BLDSC	7 %
Autres	9 %

CADIST ne satisfont que 22 % des besoins, soit un total de 69 % pour le circuit universitaire. L'INIST (Institut de l'information scientifique et technique) et le BLDSC (British Library Document Supply Centre) interviennent respectivement pour 15 % et 7 %, soit un total de 22 %, trois fois moins que les BU, mais autant que les CADIST. Résultat d'autant plus intéressant que ni l'INIST ni le BLDSC ne sont financés sur le budget des BU. Dans le cas du BLDSC, l'investissement n'est même pas fait sur le budget français, alors que les CADIST reviennent fort cher dans le budget de la Sous-direction des bibliothèques. Ces moyennes peuvent cacher des disparités importantes. Par exemple, Lyon I ou Rouen utilisent le circuit universitaire respectivement pour 87,10 % et 85,20 %.

Au contraire, les CADIST fournissent 40 % des demandes de Rennes. Le BLDSC fournit 37 % des demandes de Paris XI-Orsay, l'INIST 30 % des demandes de Clermont-Ferrand. Ces trois derniers exemples semblent indiquer une politique délibérée. Reste la rubrique « autres », qui recouvre les bibliothèques non universitaires. Les fournisseurs dits commerciaux (à but lucratif) ne figurent pas au bilan, alors qu'aux États-Unis, des études de plus en plus nombreuses comparent les avantages respectifs des fournisseurs commerciaux et non commerciaux (20, p. 144-200). Une enquête récente de l'ARL fait le point sur l'usage de ces services (21).

Le coût global du PEB en France

Les derniers chiffres disponibles permettent de calculer le coût national du PEB émis, celui qui reflète les

demandes des lecteurs. En 1993, les 593 685 demandes émises (22, tabl. 19) ont coûté, à raison de 252 F la demande, la somme de 149 608 620 F. Même s'ils sont peut-être supérieurs à la réalité, ces chiffres donnent un ordre d'idée de l'argent dépensé par la collectivité. Ils représentent le budget total, « coûts de personnel inclus », des quatre premières bibliothèques (inter)universitaires françaises : Sorbonne, Montpellier, Bordeaux, et la BNU de Strasbourg (150 265 974 F) (22, tabl. 25).

Ne peut-on pas faire mieux avec une telle somme ? Il paraît évident qu'en France, l'importance – toute relative – du PEB est due au manque local de documentation de recherche, lui-même dû au manque de crédits spécifiquement destinés à la recherche. Vaste problème.

**DÉPENSER PLUS,
IMMÉDIATEMENT,
EN ACQUISITIONS
FERAIT FAIRE
DES ÉCONOMIES
À LONG TERME,
TOUT EN
AUGMENTANT
L'EFFICACITÉ
DES BIBLIOTHÈQUES**

Les dotations budgétaires des bibliothèques sont essentiellement fondées sur des critères d'enseignement : les étudiants inscrits en faculté fournissent les (maigres) budgets de fonctionnement, soit par les subventions ministérielles, soit par les droits d'inscription. La dotation dite « fonctionnelle » est un alibi : elle ne permet même pas d'acheter la documentation de base minimale en périodiques dans les disciplines scientifiques. Les

BU se trouvent donc dans l'obligation de faire fonctionner une bibliothèque d'enseignement et une bibliothèque de recherche, avec, en fait, seulement des crédits d'enseignement. Ce qui pourrait expliquer l'effort disproportionné en personnel consenti pour le PEB, destiné à compenser le manque de documentation adéquate.

Mais c'est plutôt par habitude inconsciente que par décision raisonnée que se fait ce choix. En effet, si cette pratique était consciente, les bibliothèques françaises apporteraient une compensation en personnel, et une compensation financière. Le PEB serait pris en charge par le budget de la BU, ou on étudierait une telle possibilité, même si on ne la mettait pas totalement en pratique par manque de crédits.

Propositions

Une première solution semble tellement évidente qu'on ose à peine la proposer. Ce serait simplement d'augmenter les crédits destinés à la documentation de recherche. Une augmentation des abonnements scientifiques ferait rapidement diminuer le volume du PEB.

Dans les autres disciplines – lettres et sciences humaines, par exemple – où les monographies sont plus usitées, le résultat serait identique. Non seulement le volume du PEB diminuerait, entraînant une baisse de son coût global, mais encore le nombre de prêts locaux augmenterait aussi grâce à cette documentation nouvelle. Le *turn over* de la bibliothèque augmenterait à son tour, faisant ainsi diminuer le coût moyen du prêt ou de la consultation d'un document.

Dépenser plus, immédiatement, en acquisitions ferait faire des économies à long terme, tout en augmentant l'efficacité des bibliothèques. Cette solution peut sembler paradoxale, voire passiste à plus d'un titre, surtout en un temps où l'on annonce l'irruption de l'édition électronique. Elle ne paraît cependant pas si rétrograde à de très bon esprits. Sous l'impulsion de Richard de Genaro, l'université de Harvard n'a jamais acheté autant de livres, alors que la plupart des autres bibliothèques universitaires américaines

sont contraintes de diminuer massivement leurs achats de livres par suite de restrictions budgétaires. Il a convaincu les instances dirigeantes de l'université du bien fondé de ses conceptions et celles-ci continueront à financer ces acquisitions.

D'un point de vue financier, l'exemple californien est probant (23, p. 142-144). L'université de Californie a huit campus, 159 429 étudiants, 17 534 enseignants-chercheurs (ou assimilés) et personnels divers. Les bibliothèques sont importantes : 24,5 millions de volumes. Et les budgets aussi : 141 millions de dollars en tout. Six millions de documents ont été prêtés en un an, soit 37,5 documents par lecteur. Le *turn over* est de 27 % : plus d'un livre sur quatre est prêté chaque année. Si l'on impute la totalité du budget des bibliothèques (y compris tous les salaires de toutes les catégories de personnel) aux prêts, le coût d'une transaction est de 7,40 \$. Berkeley seule prête 45 documents par lecteur et le coût global d'une transaction y est de 7,17 \$. Les vingt campus de la California State University arrivent à un encore meilleur résultat : chaque transaction revient à 4,27 \$. On est très loin du prix de revient exact d'une transaction de PEB...

Des réseaux critiqués

La France étant ce qu'elle est, des solutions plus centralisées seraient-elles meilleures que nos pratiques actuelles ? Trouve-t-on dans la coopération une solution idéale ? Le partage concerté des ressources, locales ou régionales, en serait-il une ? Probablement pas. Certains auteurs se sont élevés aux États-Unis contre cette notion même de partage des ressources.

On s'aperçoit en effet, à la lecture des statistiques, que le principe de base de fonctionnement d'un réseau, c'est-à-dire la coopération ou plus précisément l'échange équilibré, est un leurre. Lorsque l'échange est trop inégal, il devient rapidement un fardeau.

Comme l'écrivait C. B. Lowry (11), s'agit-il de partager des ressources ou de faire passer des coûts sur le

voisin ? T. H. Ballard, dans un livre iconoclaste, concluait que les efforts et l'argent dépensés pour le PEB en lecture publique, n'en valaient pas la peine : « *Une croyance totalement non fondée dans le partage des ressources comme moyen d'améliorer les services des bibliothèques a été jugée suffisante pour nous faire dépenser des millions de dollars. C'est un dogme – purement et simplement* ». (24)

ON S'APERÇOIT EN EFFET QUE LE PRINCIPE DE BASE DE FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU, C'EST-À-DIRE LA COOPÉRATION OU PLUS PRÉCISÉMENT L'ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ, EST UN LEURRE

Le PEB et le partage des ressources sont quasiment mythifiés. « *De *commodité pragmatique*, [le PEB] est devenu un précepte moral* », comme l'écrit H. S. White (25). Un dogme ou un précepte moral ne peuvent pas être remis en cause.

En lecture publique, T. H. Ballard (26, p. 19-21 ; 6) donne des chiffres qui semblent convaincants, tandis que H. S. White conclut qu'aucune justification, et surtout pas financière, ne peut inciter à participer au PEB. Ces affirmations catégoriques sont-elles fondées ? Les études anglo-saxonnes semblent contradictoires, mais plusieurs problématiques se dégagent : certains auteurs ne parlent que de documentation, d'autres que

de finance ; certains ne parlent que de livres, d'autres que de périodiques... Et les points de vue ne concordent pas explicitement.

Du premier point de vue, les réseaux semblent efficaces, surtout depuis l'informatisation des catalogues et du PEB. Un seul exemple récent : l'OhioLINK¹² ou Ohio Library and Information Network, qui, dans le seul État de l'Ohio, permet à l'utilisateur final d'accéder au catalogue des livres des 41 bibliothèques d'université et de collège participantes, et, depuis janvier 1994, de passer commande des livres depuis son propre poste de travail.

A l'opposé, une étude économique anglaise (27) fait une démonstration claire des mérites comparés des différents systèmes et justifie les critiques de H. S. White ou de T. H. Ballard.

Le COPEMAL (The Cooperative Project East Midlands Academic Libraries) comprend cinq bibliothèques, possédant au total trois millions de volumes. Ces bibliothèques peuvent-elles offrir un service meilleur et moins coûteux que le BLDSC, en n'utilisant que leurs propres ressources ?

Durant l'année universitaire 1986/87, ces cinq bibliothèques ont émis environ 17 000 demandes de PEB, pratiquement toutes envoyées au BLDSC. 90 % de ces demandes furent satisfaites, à un coût moyen de 2,72 £, auquel s'ajoute le coût en personnel local, soit un total général de 300 000 £ (soit 17,65 £ la demande en 1986). Une étude détaillée fut entreprise pour déterminer la possibilité du COPEMAL de pourvoir à ces demandes et les conditions de délais et de coût. 26 % de demandes auraient pu être satisfaites par les bibliothèques du réseau.

L'étude révéla que le traitement d'un prêt de livre demande 22 minutes au total (toutes opérations confondues, jusqu'au retour du livre en rayon) ; et que le traitement d'une demande de photocopie exige en moyenne 20 minutes. A un salaire horaire proche de 5 £, les cinq bibliothèques

12. Le catalogue central d'OhioLINK est accessible par telnét à l'adresse : cat.ohiolink.edu.

auraient dépensé 400 £ de plus en n'utilisant que leurs propres ressources, pour des délais équivalents (5 jours). L'étude concluait que « si l'on s'en tient strictement aux coûts, dans des circonstances idéales, une organisation régionale... n'offrirait pas d'économies significatives ». C'est le moins que l'on puisse dire, du moins avec l'édition traditionnelle.

Les CADIST

En France, l'organisation nationale thématique, semi-centralisée, a pris la forme des CADIST. Seules 22 % des demandes de PEB passent par les CADIST des BU scientifiques. Ce chiffre permet de se poser plusieurs questions. L'utilisation des CADIST est-elle en rapport avec l'investissement consenti depuis des années pour ces mêmes CADIST ? Donc, sont-ils une bonne solution ? Ils ont en effet été systématiquement favorisés (on ne peut là encore que travailler sur des chiffres nationaux et non par discipline). De 1988 à 1993, le nombre de périodiques français a augmenté de 47,92 % dans les BU et de 182,44 % dans les CADIST (tableau 3). Le nombre de périodiques étrangers a augmenté de 28,07 % dans les BU et de 55,56 % dans les CADIST. L'augmentation cumulée est de 38 % pour les BU et de 62,71 % pour les CADIST. Aucune statistique nationale accessible ne vient démontrer que les résultats en matière de PEB sont à la hauteur de l'effort consenti pour les CADIST – scientifiques ou non. Les 22 % de part de PEB annoncés par les bibliothèques scientifiques tendraient à démontrer le contraire¹³. De plus, ils ne semblent pas être la structure la plus adaptée pour la diffusion de l'information électronique.

D'autres solutions pour l'édition électronique

A quels critères devrait se conformer une des moins mauvaises solutions pour des bibliothèques scientifiques ? Il faut tenter de se placer dans une évolution rapide des technologies de l'information. Même si aujourd'hui l'édition électronique en texte intégral des périodiques n'a pas encore bouleversé les habitudes en France – ni aux États-Unis d'ailleurs –, elle le fera un jour. Les services de PEB ne fournissent encore que du papier aux lecteurs. Ces dernières années, l'édition électronique a commencé par doubler l'édition papier. Sur les trois index de citations publiés par l'ISI, *Science Citation Index*, *Social Sciences Citation Index* et *Art and Humanities Citation Index*, seul le SCI doit commencer très timidement à indexer des périodiques uniquement électroniques¹⁴. De même, les études annuelles du coût des périodiques, publiées par le *Library Journal*, n'intègrent pas, jusqu'en 1995, le coût éventuel des *e-journals*. Ce devait être le cas en 1996, mais cette étude qui vient de paraître y a renoncé (28). Cependant, cette situation a déjà changé. D'une part, nombreux sont les éditeurs qui vont mettre ou ont mis à la disposition des utilisateurs, en totalité ou en partie, leurs publications périodiques sous forme électro-

nique (Elsevier, Academic Press, Adonis, etc.). D'autre part, certains périodiques ont été créés directement sous forme électronique et ne paraîtront jamais sous forme papier. Ce sera un cas de plus en plus fréquent. Et nombreux parmi eux sont les périodiques « sérieux » : sur 181 journaux électroniques recensés en 1994 par l'ARL (29), 73 ont des comités de lecture. La même étude faite en 1995 (30) recense 139 journaux à comité de lecture, soit un doublement en un an. Pratiquement tous ces *e-journals* sont scientifiques ou médicaux.

13. Dans les autres disciplines (lettres, sciences humaines, etc.), où le livre est plus usité, le fait de devoir payer les frais d'envoi va probablement diminuer les demandes : payer en moyenne 60 F pour consulter un livre, une page ou un chapitre sera souvent dissuasif, ce qui accentuera encore le rôle local des CADIST. Le remboursement des frais de port est encore aléatoire et sera un jour globalisé dans le budget des BU.

14. L'indexation des citations des *e-journals* par d'autres *e-journals* sera difficile à mettre en pratique aujourd'hui. Il n'est pas sûr que l'indice de citation traditionnel survive dans son état actuel.

Tableau 3
Les périodiques dans les BU françaises

Année	Périodiques français				Total	Variation
	Hors CADIST	Variation	CADIST	Variation		
1988	30 883		262		31 145	
1989	32 760	6,08 %	243	- 7,25 %	33 003	5,97 %
1990	35 631	8,76 %	290	19,34 %	35 921	8,84 %
1991	38 331	7,58 %	410	41,38 %	38 741	7,85 %
1992	40 559	5,81 %	630	53,66 %	41 189	6,32 %
1993	45 681	12,63 %	740	17,46 %	46 421	12,70 %
Variation	14 798	47,92 %	478	182,44 %	15 276	49,05 %
	Périodiques étrangers					
1988	30 811		4 383		35 194	
1989	32 419	5,22 %	4 417	0,78 %	36 836	4,67 %
1990	35 728	10,21 %	4 806	8,81 %	40 534	10,04 %
1991	34 843	- 2,48 %	5 829	21,29 %	40 672	0,34 %
1992	37 774	8,41 %	6 011	3,12 %	43 785	7,65 %
1993	39 459	4,46 %	6 818	13,43 %	46 277	5,69 %
Variation	8 648	28,07 %	2 435	55,56 %	11 083	31,49 %
	Total général					
1988	61 694		4 645		66 339	
1989	65 179	5,65 %	4 660	0,32 %	69 839	5,28 %
1990	71 359	9,48 %	5 096	9,36 %	76 455	9,47 %
1991	73 174	2,54 %	6 239	22,43 %	79 413	3,87 %
1992	78 333	7,05 %	6 641	6,44 %	84 974	7,00 %
1993	85 140	8,69 %	7 558	13,81 %	92 698	9,09 %
Variation	23 446	38,00 %	2 913	62,71 %	26 359	39,73 %

Enfin plus du quart de ces titres est accessible par abonnement. Le fait que les autres titres sont gratuits ne reflète pas la magnanimité des éditeurs, mais simplement la nature encore très expérimentale de ce média : les producteurs sont en train de tester le marché. En effet, les titres payants peuvent déjà être très chers : le plus cher vaut 4 500 \$, une revue anglaise d'*engineering* 800 \$. Le prix moyen d'un *e-journal* en 1995 s'élève à 754 \$, ce qui nous éloigne sensiblement du mythe de la gratuité de l'information électronique. Et pour couronner le tout, ces services, gratuits ou payants, sont et seront accessibles à tous, y compris à l'utilisateur final.

Une véritable concurrence s'instaurera entre médias et entre fournisseurs, ce qui pourrait entraîner un changement de comportement des utilisateurs du PEB et des bibliothèques. Dans une BU, le chercheur n'est qu'un « client captif » ; en fait il n'est pas un client, mais un usager. Dans une situation de monopole, il n'y a pas de liberté de choix, donc il n'y a que des usagers. Les bibliothèques universitaires sont généralement encore, mais plus pour longtemps, en position de monopole « an-économique », avec une demande inélastique au prix (31, pt. 4, chap. 5).

En France, des changements de comportement sont déjà visibles : certains chercheurs s'adressent directement à leur fournisseur, en général l'INIST. Ils suppriment un intermédiaire, la BU, et raccourcissent les délais ; ils reçoivent les photocopies à leur laboratoire et payent le même prix... ou moins cher. Certains organismes semblent ne pas voir venir cette situation de concurrence.

Comparaison de coûts

Dans l'état actuel de la tarification, une BU scientifique (ou un chercheur) a tout intérêt à passer ses commandes de photocopies à l'INIST et à ne pas passer par le réseau des BU (qui ont recours à l'ABES). L'INIST ne facture que les frais de copie, alors qu'une demande de PEB transitant par l'ABES coûtera plus cher que la simple photocopie, sans même que

soit réglé le droit de copie (tableau 4, prix hors taxe pour faciliter la comparaison).

Dans les BU, le prix retenu pour la copie est de 28 F HT, prix moyen demandé de plus en plus courant, que les BU soient ou non assujetties à la TVA. La charge ABES de 7 F s'y ajoute pour donner un total de 35 F, alors que pour le même service l'INIST demande 32 F, soit 3 F de moins. Le jour – proche – où les BU payeront un droit de copie, de 6 F peut-être, qui s'ajoutera aux 35 F, on arrivera à 41 F HT, soit 9 F de plus que l'INIST pour le même service.

UNE VÉRITABLE CONCURRENCE S'INSTAURERA ENTRE MÉDIAS ET ENTRE FOURNISSEURS, CE QUI POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

Mieux encore, une BU qui fait transiter par l'ABES ses demandes à l'INIST – cela arrive –, payera 7 F de plus à l'ABES, alors qu'elle pourrait économiser cette somme en s'adressant directement à l'INIST. Le coût total

sera dans ce cas de 48 F, soit 16 F ou 50 % de plus que l'INIST (et même 1,17 F de plus que le BLDSC).

C'est dans cette perspective mouvante qu'une solution devrait être cherchée, qui pourra modifier certaines habitudes des bibliothécaires, ou même entraîner la disparition de certains services.

Achat ou accès

Le premier objectif doit toujours rester de fournir le plus rapidement et au meilleur coût possible la documentation demandée. La connaissance exacte de ses propres coûts est impérative pour pouvoir fixer des tarifs concurrentiels. Il faut donc être très au courant de ce qui se publie sous forme papier et électronique, ainsi que des coûts respectifs pour choisir si possible la ou les meilleure(s) solution(s).

Un second objectif devrait être de simplifier le PEB, en diminuant les sources d'approvisionnement, si possible en n'ayant qu'une seule source, ce qui simplifierait et diminuerait le travail et les procédures. Et permettrait de consacrer moins de temps, moins de monde, et moins d'argent à cette activité. L'objectif définitif serait de réduire à son minimum le PEB lui-même, avant de le faire disparaître des bibliothèques universitaires.

La théorie actuelle, qui prône l'accès généralisé au lieu de l'achat, est loin d'être satisfaisante. Le premier inconvénient est que, dans l'état actuel, il n'est pas possible de se passer du papier. Les plus fanatiques des « cybérothécaires » le reconnaissent malgré eux. La conservation ne doit pas être abandonnée au profit de l'accès. Les deux se compléteront, à l'évidence ; l'information électro-

Tableau 4
**Prix actuel des photocopies d'articles
(hors taxe)**

	Copie	ABES	Copyright	Total
BU	28 F	7 F	Pas encore fixé	35 F
INIST	26 F	0	6 F	32 F
BLDSC	46,83 F	0	0	46,83 F

nique est loin d'être universelle et ne le sera pas de longtemps.

Comment donc le cybérothécaire se procure-t-il ce qui n'est pas numérique ou numérisé ? Naturellement, comme est obligé de le dire en glissant légèrement Michel Bauwens (32), en « *fais(ant) appel à un service express de livraison* ». Quelle déchéance pour le cybérothécaire d'avant-garde ! Faire livrer de la documentation comme d'autres font livrer des pizzas. Autrement dit, pour procurer du *just in time*, le cybérothécaire doit avoir recours au *just in case* traditionnel¹⁵. Imaginons, par exemple, que tous les bibliothécaires scientifiques décident de devenir cybérothécaires et suppriment tous leurs abonnements, que tous pratiquent le *just in time* : on verrait rapidement que le *just in case* est encore et pour longtemps indispensable. Le *just in time* ne peut exister que grâce au *just in case*. Ce que les bibliothécaires de bonne foi reconnaissent (33) sans pour autant être misonéistes.

Le second inconvénient est que plus d'accès et moins d'achat signifie un retour au magasin à livres. Avec tous les désagréments connus, auquel s'ajoute le fait qu'il faille payer pour voir, alors que le lecteur en général veut voir avant de payer¹⁶.

Au contraire, l'existence de collections stockées dans des rayonnages se trouvant entre quatre murs donne aux chercheurs des moyens complémentaires d'accéder à l'information souhaitée et même à plus (*browsing* et *serendipity* par exemple) sans avoir à payer, ni avant ni après.

Un troisième inconvénient majeur réside dans le coût de l'édition élec-

tronique. Le bibliothécaire préfère le prix fixe de l'abonnement de périodique à la facturation à la copie qui sera la pratique des fournisseurs d'édition électronique.

En effet, les éditeurs ou les services commerciaux n'auront pas l'obligation de maintenir systématiquement le système ancien de l'abonnement pour faire plaisir aux bibliothécaires. Certains éditeurs se sont lancés eux-mêmes dans la fourniture électronique de leurs documents, en ayant soin d'instaurer leur monopole exclusif de diffusion. On a pu voir facturer jusqu'à 10 \$ de *copyright* par page. Ce qui, paradoxalement, a encouragé les bibliothécaires à souscrire un abonnement papier au lieu d'avoir recours à l'édition électronique (34). Ce système de facturation à la copie, s'il est généralisé, obligera à se poser à nouveau la question : qui doit payer ?

Politique nationale d'acquisition

La solution de l'accès généralisé sous sa forme totalitaire est à rejeter, puisqu'elle cache, sous des dehors techniques séduisants, une régression. Il faut donc d'abord avoir une politique nationale volontaire d'acquisition pour diminuer le plus possible le recours au PEB.

Pour le reste de la documentation non disponible sur place, deux possibilités semblent ouvertes : soit une organisation nationale centralisée – du type INIST ou BLDSC –, soit des regroupements locaux ou régionaux pour un accès au meilleur coût à l'information électronique. L'INIST ou le BLDSC ne sont-ils pas les établissements de recours les plus rationnels, à l'échelle d'un petit pays comme la France ou même d'un continent comme l'Europe ?

Organisation nationale centralisée

Même des bibliothécaires américains envient (20, p. 165) ce genre de système centralisé, « *qui peut inspirer des sentiments vaguement nostalgiques au cœur de bibliothécaires*

américains ». « *Notre échec à organiser un Centre national de périodiques... sur le modèle britannique si réussi est en quelque sorte le révélateur d'un échec de notre volonté ou de notre incapacité paralysante à placer l'intérêt national au dessus des intérêts locaux* ». Paroles qu'il est paradoxal d'entendre de la part de bibliothécaires américains. Le BLDSC est, pour de nombreuses bibliothèques de l'ARL, le service extra-universitaire le plus connu et le plus cité, avant même les organismes américains comme UMI (University Microfilms International)... (8).

Un organisme de ce type pourrait résoudre en partie la problématique de l'édition électronique. Un organisme central pourrait en effet servir de médiateur d'information pour tous les clients, publics ou privés, il pourrait proposer des produits neufs répondant aux besoins, ou acquérir et éventuellement adapter des systèmes existants et les fournir à des prix réalistes. Mais il ne pourrait pas fournir tous les produits et services dont les BU auraient besoin.

L'accroissement des services de l'INIST coûterait certainement moins cher que le coût actuel du PEB et des CADIST. On a tendance à oublier que l'INIST est une branche du CNRS : BU et INIST émergent au même ministère. Une vision de l'avenir pourrait être plus communautaire qu'elle ne l'est aujourd'hui¹⁷. Si l'on voit les choses à l'échelle de l'Europe, on peut aussi se demander s'il y a place pour deux organismes comme l'INIST et le BLDSC.

Regroupements

Une autre solution possible serait celle des regroupements locaux ou régionaux permettant d'accéder soit

15. Dans le *just in case*, situation actuelle, le bibliothécaire acquiert la documentation « juste au cas » où elle pourrait servir, par exemple au moyen de plan de développement de collections. Il s'agit donc d'achat d'anticipation. Dans le *just in time*, au contraire, le bibliothécaire ne répond qu'à la demande. Il n'achète ou ne procure que la documentation demandée par l'utilisateur et il doit la fournir « juste à temps ».

16. L'information de qualité sera toujours payante. Il faut payer (très) cher pour s'abonner à une revue scientifique. Il faudra payer (très) cher pour pouvoir lire un article sous forme électronique. Tenter de faire croire qu'Internet donnera accès gratuitement à toute l'information de qualité (donc vérifiée) est de la désinformation.

17. Il serait intéressant de savoir dans quelle proportion l'INIST travaille déjà pour les universités et plus particulièrement pour les BU. Ce genre de solution éviterait aussi d'entendre les critiques de certains universitaires qui ne comprennent pas que le ministère « disperse » les crédits destinés à la documentation de recherche sur l'INIST et sur les BU et proposent que seul l'INIST soit chargé de la documentation de recherche, réduisant les BU au rôle de bibliothèques d'étudiants.

à toute l'information électronique disponible (bases de données et édition en texte intégral), soit à l'information plus pointue qu'un organisme centralisé ne pourrait fournir en totalité. Ce qui serait sans doute le seul moyen pour les petites sections scientifiques françaises et leurs maigres budgets d'accéder à l'information.

Les coûts de l'information électronique sont tels que c'est la solution vers laquelle se sont acheminés nombre de bibliothèques américaines, d'universités ou de *colleges*, et non des moindres et non parmi les plus pauvres. De nombreux consortiums se sont créés ces dernières années, auxquels participent aussi des établissements très riches. Ainsi, TexShare, dont fait partie l'université du Texas, à Austin ; VIVA, consortium dont fait partie l'université de Virginie avec 65 autres universités et *colleges*, publics ou privés ; Galileo en Géorgie ; les *Big Ten* (les plus grandes universités de recherche).

Le principe en est très simple. Sue Phillips, bibliothécaire à Austin, le résume ainsi : « *Nous avons découvert cette sorte de force collective du groupement, qui nous a permis de multiplier la puissance d'achat de chacun de nous et d'acquérir des ressources que nous n'aurions jamais pu avoir autrement* ». Ressources qui peuvent être partagées simultanément par tous les participants, au contraire des types traditionnels de coopération, fait remarquer Katherine A. Perry, coordinateur de VIVA : « *Il n'y a pas la*

limite d'une feuille de papier qu'une seule paire d'yeux peut voir ».

Ces groupements représentent une puissance financière réelle et sont en meilleure position pour négocier des tarifs avec les fournisseurs. Chacun y est gagnant, le client obtient un meilleur tarif, et le fournisseur d'information électronique, qui vend mieux son produit, ne perd pas son temps à négocier d'hypothétiques contrats avec une multitude d'établissements, comme le reconnaît par exemple le responsable de la *Britanica Online*.

Il faut d'abord que les universités soient convaincues de l'utilité des services nouveaux proposés et que les bibliothèques concernées ressentent la nécessité absolue de coopérer. Les négociations avec les vendeurs exigent des bibliothécaires des qualités particulières de négociateur qui ne sont pas des plus fréquentes. Ces conditions sont-elles réunies en France, au moins pour commencer à s'engager sur cette voie ? On peut en douter. Il n'en demeure pas moins que c'est une des voies d'avenir¹⁸.

18. Le statut actuel des BU n'encourage pas à la coopération. Peut-être faudrait-il proposer certaines réformes de statut qui encouragent la coopération. Les services interétablissements de coopération documentaire (*Sic*), outre qu'ils ne sont plus obligatoires aujourd'hui, pourraient être des organismes utiles, s'ils n'étaient pas, dans certains cas, vidés de toute responsabilité au niveau... documentaire, pour ne se consacrer au mieux qu'à la gestion du personnel ou des finances – quand ce n'est pas à rien du tout. Des services régionaux de coopération pourraient se révéler plus appropriés et plus utiles.

D'autre part, il existe actuellement, sur le marché, de nombreux systèmes d'information visant directement l'utilisateur final : le chercheur. Le risque est grand, avec des systèmes suffisamment simples et conviviaux, de voir les chercheurs se détourner encore plus des circuits traditionnels des BU.

Puisqu'ils devront payer une part de plus en plus importante de leur information, les chercheurs iront vers les solutions les plus simples et les mieux adaptées.

Les bibliothèques pourraient tenter de les apporter à leurs lecteurs, avec l'aide d'un établissement national (comme l'INIST). La bibliothèque générerait – et à un meilleur coût – toute une palette de services que ces systèmes commerciaux forcément limités n'offriront pas (par exemple la fourniture de livres). Et pour simplifier les choses, les lecteurs eux-mêmes généreront leurs demandes soit depuis la BU, soit depuis leur bureau¹⁹. Supprimant par là même le service du PEB tel que nous le connaissons²⁰.

Avril 1996

19. Les lecteurs doivent de plus en plus « mettre la main à la pâte » et accomplir des tâches de plus en plus nombreuses qui étaient jusque-là du ressort du personnel. Il ne faudrait donc pas s'étonner si les utilisateurs veulent un jour se passer complètement des bibliothécaires.

20. Internet propose plusieurs services américains consacrés au PEB et à ses problèmes. Entre autres : listserv@usc.edu et listserv@www.ebscodoc.com

BIBLIOGRAPHIE

1. **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale des bibliothèques.** – *L'accessibilité de la documentation dans les bibliothèques scientifiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* / Yves Laissus. – Paris : IGB, 1993.
Ce rapport sera cité sous l'appellation « rapport Laissus ».

2. *Les Bibliothèques dans l'université / sous la dir. de Daniel Renoult.* – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1994.

3. **Saracevic, T. ; Shaw, W. M. (Jr) ; Kantor, Paul B.** – « Causes and dynamics of user frustration in an academic library », *College and Research Libraries*, 1977, vol. 38, p. 7-18.

4. **Eyriès, Brigitte ; Juan, Sophie ; Meinardi, Michel.** – « Les activités des étudiants de la section sciences de la bibliothèque de l'université de Nice : résultats d'une enquête réalisée sur Minitel ». – *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1989, 1^{er} trim., n° 142, p. 34-43.

5. **Robinson, Charles.** – « The public library vanishes », *Library Journal*, 1992, vol. 117, n° 5, p. 51-54.

6. **Ballard, Thomas H.** – « The unfulfilled promise of resource sharing. An examination of interlibrary loan practices reveals little progress toward equalized public library service », *American Libraries*, 1990, vol. 21, n° 2, p. 990-993.

7. **Stubbs, Kendon.** – *Supply and demand in ARL libraries, ARL statistics, 1990-91.* – Washington, DC : Association of Research Libraries, 1991.

8. **Association of Research Libraries, Office of Management Studies.** – *Systems and Procedures Exchange Center, Interlibrary Loan Trends : Making Access a Reality / comp. by Tammie Nickelson Dearie.* – Washington, DC : ARL, May 1992. – Kit 184, 184 p. ; Flyer 184, 2 p.

9. **Association of Research Libraries, Office of Management Studies.** – *Systems and Procedures Exchange Center, Interlibrary Loan Trends : Staffing and Organization / comp. by Tammie Nickelson Dearie and Virginia Steel.* – Washington, DC : ARL, May 1992. – Kit 187, 139 p. ; Flyer 187, 2 p.

10. **Cline, Gloria.** – « The high price of interlibrary loan service », *Reference Quarterly*, 1987, 27, p. 80-86.

11. **Lowry, Charles B.** – « Resources sharing or cost shifting ? The unequal burden

of cooperative cataloging and ILL in network », *College & Research Libraries*, 1990, vol. 51, n° 1, p. 11-19.

12. *Premier recensement des métiers des bibliothèques / rapport rédigé par Anne Kupiec.* – Nanterre : Université de Paris x Nanterre-Médiadix, 1995.

13. **Boucher, Virginia.** – *Interlibrary Loan Practices Handbook.* – Chicago, Ill. : American Library Association, 1984.

14. « Copyright and document delivery, database discussion ». – *Newsletter for Institute for Scientific Information Subscribers*, 1994, Spring, vol. 3, n° 1, p. 1.b.

15. **Information Systems Consultants, Inc.** – *Resource Sharing among Michigan's Publicly Assisted University Libraries* – Unpublished report. – Jan. 18, 1991. – 28 p.

16. **Roche, Marilyne M.** – *ARL/RLG Interlibrary Loan Study.* – Washington, DC : Association of Research Libraries, June 1993.

17. **White, Herbert S.** – « The cost of knowledge and the cost of ignorance », *Library Journal*, 1995, vol. 120, n° 11, p. 48-49.

18. **Ketcham, Lee ; Born, Kathleen.** – « Serials vs. the dollar dilemma : currency swings and rising costs play havoc with prices, projecting serials costs », *Library Journal*, 1995, vol. 120, n° 7, p. 43-49.

19. **Atkinson, Hugh C.** – « Two reactions to change », *Library Journal*, 1984, August, p. 1426-1427.

20. **Higginbotham, Barbra ; Bowdoin, Sally.** – *Access versus Assets. A Comprehensive Guide to Resource sharing for Academic Librarians* – London ; Chicago, Ill. : American Library Association, 1993.

21. **Association of Research Libraries, Office of Management Studies.** – *Systems and Procedures Exchange Center, Use of Document Delivery Services/A SPEC kit comp. by Mary E. Jackson and Karen Croneis* – Washington, DC : ARL, Nov. 1994. – Kit 204, 125 p. ; Flyer 204, 2 p.

22. **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle.** – *Annuaire des bibliothèques universitaires 1993. Résultat de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires.* – Paris : La Documentation française, 1995.

23. **Crawford, Walt ; Gorman, Michael.** – *Future libraries: dreams, madness, & reality.* – Chicago, Ill. ; London : American Library Association, 1995.

24. **Ballard, Thomas H.** – *The failure of resource sharing in public libraries and alternatives strategies for service.* – Chicago, Ill. : American Library Association, 1986.

25. **White, Herbert S.** – « Interlibrary loan : an old idea in a new setting », *Library Journal*, 1987, vol. 112, n° 12, p. 53-54.

26. **Ballard, Thomas H.** – « The best reading for the largest number, at the least cost », *The Future of the Public Library / conference proceedings.* – Dublin, Ohio : OCLC, 1988. – p. 19-21.

27. **MacDougall, A. F. ; Wheelhouse H., Wilson J. M.** – « Academic library cooperation and document supply : possibilities and considerations of cost-effectiveness ». – *Journal of Librarianship*, 1989, vol. 21, p. 186-199.

28. **Ketcham, Lee ; Born, Kathleen.** – « Periodical price survey, 1996. 36th annual report. Projecting the electronic revolution while budgeting for the status quo ». – *Library Journal*, 1996, vol. 121, n° 7, p. 45-51.

29. **Association of Research Libraries, Directory of Electronic Journals.** – *Newsletters and Academic Discussion Lists.* – 4th ed. – Washington, DC : Office of Scientific and Academic Publishing-ARL, 1994.

30. **Association of Research Libraries.** – *Directory of Electronic Journals, Newsletter and Academic Discussion Lists.* – 5th ed. – Washington, DC : Office of scientific and academic publishing, ARL, 1995.

31. **Moulin, Emmanuel.** – *Les Coûts en documentation. Calcul, analyse et décisions.* – Paris : ADBS, 1995.

32. « Le temps des "cybérothécaires" ? Entretien avec Michel Bauwens », *Documentaliste. Sciences de l'information*, 1994, vol. 31, n° 4/5, p. 233-237.

33. **Widdicombe, Richard P.** – « Eliminating all journal subscriptions has freed our customers to seek the information they really want and need : the result – more access, not less ». – *Sciences and Technology Libraries*, 1993, vol. 14, n° 1, p. 3-13.

34. **Carrigan, Dennis P.** – « From just in case to just in time : limits to the alternative library service model », *Scholarly Publishing*, 1995, 26, n° 3, p. 173-182.